



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 82324

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le contrat unique d'insertion (CUI) et le contrat initiative emploi (CIE). S'agissant de ces contrats au regard des missions locales, il est relevé, d'une part, des réponses différentes de la part du Pôle emploi, des DIRECCTE et de l'URSSAF et, d'autre part, des pratiques divergentes dans les régions et les départements. Alors que les missions locales ne font pas partie du secteur marchand, ne sont pas soumises à la TVA et disposent d'un statut associatif à but non lucratif, il lui demande si ces dernières peuvent conclure des CUI et CIE.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82324

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7196

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)